

**Gîte d'Etape/Auberge de Jeunesse  
JACQUES BREL**  
*Madame Fabienne MATTON*  
*Responsable relations extérieures*  
Rue de la Sablonnière, 30  
1000 BRUXELLES

V/Réf Votre courrier du 05/05/04  
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1250/s.348  
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES. Rue de la Sablonnière, 30 / Place des Barricades. Gîte d'étape « Jacques Brel ».  
Placement d'une enseigne.

En réponse à votre lettre du 05 mai en référence, réceptionnée le 07 mai 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 26 mai 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

La demande porte sur le placement d'une enseigne avec dispositif d'éclairage sur la façade de l'auberge de jeunesse, place des Barricades.

La présence de l'auberge de jeunesse étant déjà très clairement signalée par un panneau situé logiquement à son entrée, rue de la Sablonnière, la Commission ne reconnaît pas la nécessité de placer cette nouvelle enseigne sur une façade du bâtiment dépourvue d'accès et qui, de surcroît, fait partie d'un ensemble classé. Elle ne souscrit donc pas à cette intervention.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. STEGEN  
Vice-Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.